

Union démocratique du centre (UDC)



Rapport annuel

2014

Table des matières

Avant-propos	3
I. BILAN DES RÉSULTATS.....	4
1. Rétrospective des événements de l'année 2014.....	4
2. Interventions du groupe parlementaire UDC	277
3. Réponses de l'UDC aux procédures de consultation	288
4. Documents de fond de l'UDC	322
5. Communiqués, newsletters, journal du parti, conférences de presse	333
6. Internet	344
II. ORGANES DU PARTI.....	355
1. Assemblées des délégués.....	355
2. Comité central	366
3. Comité directeur	40
4. Direction du parti	41
5. Secrétariat général	42
6. Groupe parlementaire de l'Assemblée fédérale	43
III. VOTATIONS FÉDÉRALES 2014	455
IV. L'UDC DANS LES PARLEMENTS CANTONAUX.....	477
V. LES SECTIONS CANTONALES UDC EN LIGNE.....	488

Avant-propos

L'année politique 2014 a été particulièrement marquée par le succès de l'initiative populaire UDC "contre l'immigration de masse" que le peuple et les cantons ont acceptée le 9 février. Le souverain s'est ainsi clairement prononcé pour une gestion autonome et une limitation de l'immigration. Durant presque toute l'année, l'application de la nouvelle disposition constitutionnelle était un thème dominant du débat politique. Au mois de mai déjà, l'UDC a présenté son propre concept d'application, le Conseil fédéral ayant refusé d'intégrer le parti dans le groupe de travail chargé de préparer l'application.

L'UDC a encore marqué la vie politique de son empreinte en concrétisant son projet d'initiative populaire "Le droit suisse au lieu de juges étrangers", puis en décidant de lancer cette initiative qui renforce le rôle de la Constitution fédérale et garantit l'application des décisions du peuple. La correction des dysfonctionnements de la politique d'asile, la lutte contre l'adhésion insidieuse à l'UE, le plan d'étude 21, les déficiences de l'aide sociale, la réforme de la prévoyance vieillesse et l'avenir de l'approvisionnement énergétique étaient d'autres thèmes forts du travail politique du parti et du groupe parlementaire au niveau fédéral avec la participation des partis cantonaux. Au mois d'octobre, soit un an avant les élections fédérales, l'UDC a présenté ses premières décisions et mesures sous la devise "Rester libre" dans la perspective de l'année électorale 2015.

Comme les années précédentes, le parti a pu fêter des succès dans presque toutes les élections cantonales et gagner des suffrages et des sièges dans divers parlements (Obwald, Nidwald, Berne, Glaris, Grisons, Zoug).



Martin Baltisser
Secrétaire général

I. BILAN DES RÉSULTATS

1. Rétrospective des événements de l'année 2014

JANVIER

Les 10 et 11 janvier 2014: Les cadres de l'UDC Suisse se sont réunis pour le traditionnel séminaire de nouvelle année à Horn (TG)

Le séminaire 2014 était consacré à la question de l'immigration aux solutions à y apporter. Nous avons profité de la venue de Roger Köppel, rédacteur en chef de la „Weltwoche“. En plus du message de bienvenue du conseiller fédéral Ueli Maurer, le Prof. Rainer Eichenberger a exposé ses théories sur l'immigration. Tout ceci ainsi que des questions liées à la pratique ont alimenté le débat et amené à réfléchir l'immigration pour le futur à tous les niveaux.



Les participants écoutant attentivement le conseiller national Heinz Brand

FEVRIER



Votations populaires du 9 février 2014

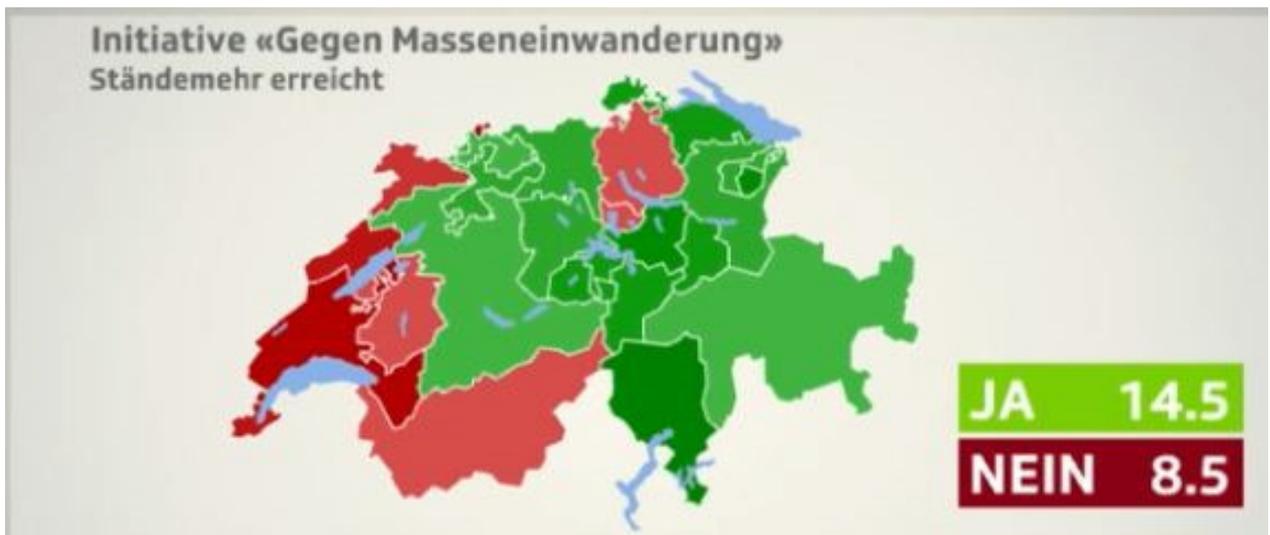
- Initiative populaire contre l'immigration de masse
- Arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)
- Initiative populaire „Financer l'avortement est une affaire privée“

Les électeurs disent **oui à l'initiative contre l'immigration de masse** et donc un OUI pour le contrôle indépendant de l'immigration.

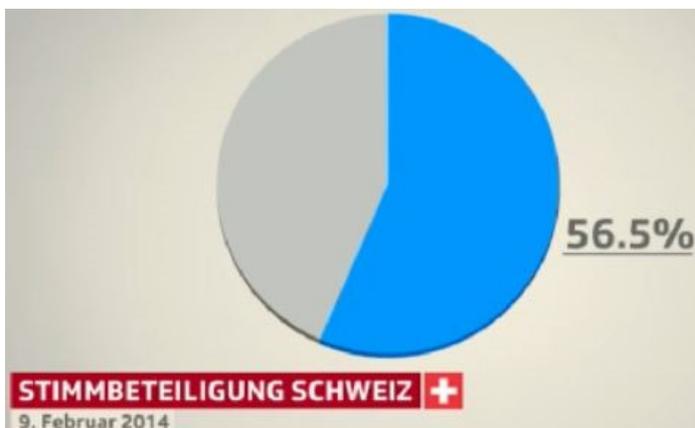
La vérité de la Palice, selon laquelle la démesure est toujours nuisible, s'applique également à une immigration incontrôlée de plus de 80 000 personnes par an. Malgré une campagne de dénigrement qui a coûté plus de 10 millions de francs à ses auteurs, les citoyennes et citoyens ont accepté le principe d'un contrôle indépendant de l'immigration. Les menaces et tentatives de pression de l'UE n'a pas impressionné non plus le souverain suisse. Il appartient maintenant au Conseil fédéral d'appliquer la volonté populaire. Cela signifie, que l'accord de libre circulation des personnes avec l'UE doit être renégocié et que la priorité des travailleurs résidents et un système de contingents doivent être imposées sur le marché du travail.



Source: SRF



Source: SRF



Source: SRF

L'UDC prend acte du **oui du peuple suisse au projet FAIF** (financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire). Elle regrette que cette décision ancre dans la Constitution fédérale le détournement de fonds versés par les usagers de la route et le subventionnement transversal du rail par la route. La hausse de la TVA de 0,1% qui touche tous les consommateurs est inacceptable. De surcroît, les régions périphériques et de montagne ainsi que les classes moyennes sont une fois de plus désavantagées par la limitation, voire l'éventuelle suppression de la déduction fiscale des frais de déplacement accordée aux pendulaires. En politique des transports, l'UDC mise désormais sur «l'initiative vache à lait» lancée par plusieurs organisations qui vise à rétablir enfin l'équité en matière de financement des transports en exigeant que chaque mode de transport bénéficie des moyens financiers qu'il génère.

Le **refus de l'initiative "financer l'avortement est une affaire privée"** était attendu. L'argument du renforcement de la responsabilité individuelle n'a malheureusement pas porté. Pour l'UDC, ce projet a cependant eu le mérite d'ouvrir une discussion sur le catalogue des prestations médicales et, plus particulièrement, sur les prestations que doit ou ne doit pas payer l'assurance-maladie obligatoire. L'UDC souhaite préserver la qualité élevée du système de santé suisse et le libre choix de la caisse-maladie. Elle s'oppose donc de concert avec les partis du centre au projet socialiste d'une caisse unique dont le souverain décidera de l'issue en septembre prochain. sozialistische Einheitskasse, die im September zur Abstimmung kommt, ein.

Diverses votations du 9 février 2014

Election du gouvernement à Glaris du 9 février 2014

Nous félicitons Marianne Lienhard pour son entrée au gouvernement de Glaris. Elle offre à la population de Glaris une représentation UDC au gouvernement après 8 ans d'absence.

Election du conseil de la ville de Winterthur du 9 février 2014

Toutes nos félicitations à Josef Lisibach, l'UDC entre pour la première fois au conseil de la ville.

Conférence de presse de l'UDC du 14 février 2014

Plan d'études 21 : Stopper le projet et dissoudre la CDIP alémanique

L'UDC a tiré le bilan du "plan d'études 21" (ce projet concerne les écoles de Suisse alémanique) un mois après l'échéance de la procédure de consultation. Elle exige que cette réforme condamnée à l'échec soit immédiatement interrompue. Les critiques massives lancées contre le plan d'études 21 par des chercheurs réputés en sciences de l'enseignement, le corps enseignant et ses associations, l'Union suisse des arts et métiers ainsi que les réactions négatives des cantons (Bâle-Campagne a rejeté le projet) ne permettent pas d'autres conclusions. Cette réforme est si mal accueillie qu'elle ne permettra certainement pas d'atteindre les objectifs visés. De toute évidence, le plan d'enseignement 21 est trop ambitieux et trop complexe, si bien que son application n'est pas réaliste. L'UDC invite donc la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de Suisse alémanique à stopper ce projet. Cette mesure s'impose également du point de vue de l'état des finances cantonales et d'un secteur scolaire surmené par des réformes successives.

L'UDC a présenté en 2010 son contreprojet au plan d'études 21 pour prendre une part active et constructive à ce débat. Beaucoup trop ambitieux et trop complexe, le projet mis en consultation témoigne d'une large ignorance de la réalité scolaire, déclenche des réformes et, partant des coûts énormes dans l'instruction publique, repose sur une systématique des compétences totalement insuffisante. Le plan d'études 21 propage de surcroît un modèle pédagogique visant à inculquer aux élèves des comportements et des attitudes qui ouvrent grandes les portes des salles de classe aux idéologies de toutes sortes.

Les directeurs cantonaux de l'instruction publique seraient bien inspirés de prendre au sérieux les critiques massives avancées notamment par les milieux scientifiques contre la systématique des compétences du plan d'études 21. A côté de l'Union suisse des arts et métiers, les associations d'enseignants et groupements d'enseignants (par exemple sous la conduite d'Alain Pichard) ont émis des avis extrêmement critiques. Ces voix doivent être entendues. Les directeurs de l'instruction publique doivent assumer leur responsabilité politique et stopper immédiatement ce projet prétentieux, inapplicable dans la pratique et excessivement cher. Cette intervention s'impose également à la vue des programmes d'économies lancés dans les cantons et des réformes scolaires toujours en cours. Les comités professionnels consultatifs et autres groupes d'experts et d'accompagnement doivent être dissouts par la même occasion.

Voici les exigences de l'UDC:

- stopper le projet et renoncer au plan d'études 21
- dissoudre la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de Suisse alémanique (CDIP-D). Celle-ci constitue un échelon hiérarchique de trop dans un système déjà excessivement complexe de conférences régionales et nationales de l'instruction publique.
- publier la totalité des dépenses occasionnées jusqu'ici par le développement de ce plan d'enseignement inutilisable.
- dissoudre le comité consultatif professionnel présidé par le professeur Kurt Reusser.
- dissoudre les groupes de travail, d'accompagnement et d'experts.
- réduire de 20% le budget de la CDIP: cette organisation hydrocéphale produit beaucoup trop de rapports et projets théoriques (compte annuel 2013: 13 millions de francs dont 7 millions pour le personnel, 43 postes à plein temps) qui ont pour principal effet de déclencher une bureaucratie supplémentaire dans les cantons au lieu de contribuer à la solution de problèmes pratiques.
- supprimer les contributions fédérales à la fondation éducation21.

L'UDC tient à rappeler le principe selon lequel les cantons sont souverains en matière d'instruction publique. Ce système garantit le contrôle démocratique par les parlements et par la population. Voilà la seule manière d'empêcher efficacement l'émergence d'une bureaucratie scolaire.



Les conseillers nationaux Peter Keller, Toni Brunner et Verena Herzog ont donné une conférence avec le professeur Willi Villiger afin de stopper le plan d'étude 21.

14^{ème} Jasscup de l'UDC du 22 février 2014

Pour cette 14^{ème} édition, beaucoup de parlementaires étaient présents dans la caserne Reppischtal à Birmensdorf (ZH) avec plus de 350 joueurs dont le conseiller fédéral Ueli Maurer.



Les joueurs en pleine partie lors de la Jasscup de Birmensdorf (ZH).

MARS



Session de printemps 2014 (3 – 21 mars)

Dans **la première semaine de session**, le Conseil des Etats a voté pour la première fois dans son histoire en pressant sur des boutons. Depuis cette session de printemps, le vote à main levée est en effet remplacé par un système de vote élec-

tronique comme l'avait proposé This Jenny. Le Conseil national a approuvé, comme le Conseil des Etats avant lui, la révision légale en vue de l'application du protocole de Nagoya. Par ce traité auquel l'UDC s'est opposée, la Suisse s'engage à respecter des règles internationales concernant l'exploitation des ressources génétiques. Il a également approuvé une modification de la loi sur la protection des eaux qui comporte un financement spécial pour un équipement complémentaire d'environ 100 stations d'épuration. Ce projet, auquel l'UDC s'est opposée, coûtera environ 1,2 milliard de francs. Le Conseil national a décidé mercredi de recommander le rejet de l'initiative populaire "pour une caisse-maladie publique". L'UDC avait également soutenu cette position. Ensuite, il a refusé jeudi avec le soutien de l'UDC d'entrer en matière sur le projet contesté de loi sur les cartels. Le Conseil des Etats a approuvé en tant que second conseil et contre l'avis de l'UDC la révision de la loi sur l'assistance administrative fiscale. En vertu de ce texte, les fraudeurs fiscaux ne seraient pas informés au préalable du fait que la Suisse communique des données les concernant à des Etats étrangers. L'initiative populaire "Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration" sera soumise au peuple et aux cantons sans contreprojet et avec une recommandation de rejet de la part du Parlement et du Conseil fédéral. Le Conseil des Etats recommande également le rejet de l'initiative "Sauvez l'or de la Suisse".

En **deuxième semaine**, le Conseil des Etats est resté sur sa ligne dans la procédure d'élimination des divergences concernant la loi sur la nationalité. L'UDC avait demandé un durcissement du texte. Le Conseil national entend élever la barre pour la naturalisation alors que la Petite Chambre suit les propositions du Conseil fédéral. Les deux chambres sont cependant d'accord sur un point: une autorisation d'établissement (permis C) est indispensable pour demander la naturalisation. Le Conseil des Etats a décidé mardi que les embryons produits en éprouvette pouvaient être examinés médicalement avant leur implantation dans le corps de la mère. En révisant la disposition constitutionnelle et la loi sur la procréation médicalement assistée, la Grande Chambre a cependant respecté la ligne restrictive suivie par le Conseil fédéral: actuellement interdit, le diagnostic préimplantatoire ne sera permis qu'aux couples dont les ancêtres présentaient des maladies congénitales. Le Conseil national a approuvé mercredi contre la volonté de l'UDC la nouvelle loi sur la radio et la télévision. Tous les ménages seront ainsi contraints de payer la redevance de réception des programmes de radio et de télévision. Le Conseil national renvoie ensuite au Conseil fédéral le projet de nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration. Après l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, il ne voit plus de raison de poursuivre ce travail législatif. L'UDC avait demandé de ne pas entrer en matière sur ce projet, car elle estime que l'intégration n'est pas l'affaire de l'Etat. Le Conseil national approuve une fois de plus une prolongation de l'intervention Swisscoy au Kosovo jusqu'à fin 2017. Il a également soutenu contre la volonté de l'UDC une augmentation de l'effectif maximal de 220 actuellement à 235 militaires suisses.

En **troisième semaine de session**, le Conseil national a approuvé une prolongation des contributions fédérales au transfert des transports de marchandises de la route au rail. Le Conseil des Etats veut réunir dans une nouvelle loi les droits et les obligations des Suisses de l'étranger. Il a approuvé lundi sans opposition la loi sur les Suisses de l'étranger. Le Conseil national a poursuivi mardi l'examen de l'initiative sur les bourses d'étude et décidé de recommander au souverain de la rejeter. Il soutient contre la volonté de l'UDC le contreprojet indirect du Conseil fédéral qu'il a cependant durci sur certains points. Le Conseil des Etats a examiné mercredi

comme conseil prioritaire l'initiative Ecopop "Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles" et recommandé au souverain par 39 voix contre 1 de rejeter ce projet. Le Conseil national veut appliquer l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels dans le sens voulu par l'UDC. Il a approuvé jeudi par 104 voix contre 71 et 6 abstentions le projet de sa CIP qui se base sur le texte de l'initiative de mise en œuvre. Enfin, le Conseil national a tenu un débat urgent sur l'application de l'initiative contre l'immigration de masse. Le Conseil des Etats est pour une deuxième galerie routière au St-Gothard. Il a approuvé jeudi par 25 voix contre 16 les plans du Conseil fédéral. L'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine est prêt. Après le Conseil national, le Conseil des Etats a également approuvé ce texte.

Election du gouvernement et du parlement dans le canton d'Obwald du 23 mars 2014

Lors des **élections cantonales**, l'UDC a progressé de 2 sièges. Le parti n'a pas réussi à faire son entrée au gouvernement du canton. Il a en revanche conforté sa position de deuxième parti du canton.

Election du gouvernement et du parlement dans le canton de Nidwald du 23 mars 2014

Malgré 2 sièges perdus, l'UDC devient le premier parti à Nidwald. Ueli Amstad et Res Schmid sont facilement réélus au gouvernement.

Election du gouvernement et du parlement dans le canton de Berne du 30 mars 2014

Election du Grand conseil : L'UDC gagne 5 sièges pour arriver à un total de 49
Elections au Conseil d'Etat: En raison du système électoral (bonus Jura) et des nombreuses voix de la ville de Berne, l'ancien conseiller d'Etat PS Philippe Perrenoud obtient le siège aux dépens du candidat UDC Manfred Bühler.

Avril

Assemblée des délégués à Näfels (GL) du 5 avril 2014

« La sécurité et la stabilité à la base de notre prospérité »

Le sujet central de notre assemblée des délégués était l'adoption des mots d'ordres pour les votations populaires du 18 mai 2014.

Plus que tout autre, un pays neutre comme la Suisse ne peut conserver son crédit que s'il est capable d'assurer sa protection. Pour cela, il lui faut une armée forte et indépendante. La Suisse a besoin de troupes puissantes au sol, mais aussi d'un dispositif protégeant son espace aérien. Les milieux, qui s'opposent à l'acquisition du nouvel avion de combat en critiquant le choix de l'avion et ses capacités techniques, sont parfaitement hypocrites et cachent leurs véritables intentions.

Les délégués de l'UDC Suisse ont clairement fait comprendre aujourd'hui que celles et ceux qui sont pour la Suisse et sa neutralité armée sont aussi pour une défense nationale indépendante qui ne peut renoncer à des forces aériennes performantes.

La sécurité de notre pays est d'ailleurs parfaitement supportable du point de vue financier. Par cent francs que la Confédération dépense annuellement, elle consacra 45 centimes durant les dix à venir à la défense de notre espace aérien. La protection du toit de la Suisse vaut bien cela. Voilà qui démontre aussi clairement que pour les auteurs du référendum le Gripen n'est qu'un prétexte: leur but réel est l'affaiblissement par étapes de l'armée suisse et finalement sa suppression. Les citoyennes et les citoyens, qui veulent une armée performante, votent donc OUI le 18 mai prochain au renouvellement de nos forces aériennes.

La question de fond est en fait fort simple: attachons-nous de la valeur à notre sécurité et avons-nous la force et la volonté de défendre indépendamment notre pays? Celles et ceux, qui refusent la loi sur le fonds d'acquisition de l'avion Gripen, se font les complices du Groupe pour une Suisse sans armée qui veut livrer la Suisse pieds et poings liés aux puissances étrangères. L'UDC refuse d'être de ce camp-là. Nous nous engageons pour la Suisse et pour une défense nationale crédible. Réunis à Näfels dans le canton de Glaris, les délégués de l'UDC Suisse ont pris position par 393 voix contre 1 pour la sécurité de la Suisse: Oui à l'armée – OUI à l'acquisition de l'avion de combat Gripen.

L'initiative socialiste sur les salaires minimums a été rejetée à l'unanimité des délégués UDC. Les participants au débat ont notamment relevé les conséquences nuisibles d'un revenu uniforme imposé dans toutes les régions du pays. Les coûts des loyers, de la nourriture et de diverses prestations de service sont en effet beaucoup moins élevés en campagne que dans les grandes villes. Cette initiative nuit tout particulièrement à ceux que les initiateurs entendent protéger: un salaire minimum évince les plus faibles du marché du travail – notamment les travailleurs à temps partiel – et entrave l'entrée dans la vie professionnelle, surtout des jeunes. C'est une vision irréaliste et typiquement socialiste que de vouloir soumettre toutes les régions, branches et qualifications au même régime. Voilà pourquoi il n'y a qu'une seule réponse à donner au scrutin du 18 mai: non au projet socialiste d'un salaire minimum.

A la suite des mots d'ordre, le comité directeur a été reconduit dans son intégralité pour les deux prochaines années.

Les organes de l'UDC Suisse se sont réunis à Filzbach/GL. Le Comité central a arrêté les mots d'ordre du parti concernant deux objets des votations populaires du 18 mai 2014: **il recommande à l'unanimité (69 : 0) d'accepter l'initiative "pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants", mais propose à une forte majorité (58 : 13) le rejet de l'arrêté fédéral sur les soins médicaux de base.** L'assemblée des délégués de demain adoptera les mots d'ordre pour les deux autres objets du scrutin fédéral.



Notre conseiller fédéral Ueli Maurer compare la sécurité aérienne de la Suisse au toit d'une maison.

MAI



Session spéciale 2014 (5 – 9 mai)

La session spéciale du **Conseil national** a commencé par **l'assermentation** d'Ernst Schibli (UDC/ZH). Agé de 61 ans, le député zurichois a siégé à la Grande Chambre entre 2001 et 2010. Il succède à Hans Kaufmann qui a démissionné. Le Conseil national et le Conseil des Etats recommandent au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative populaire "Sauvez l'or de la Suisse". Les Chambres fédérales invitent le souverain à rejeter l'initiative contre les forfaits fiscaux. L'achat de biens immobiliers en Suisse reste limité pour les personnes à l'étranger. Comme le souhaitait l'UDC, le Conseil national a décidé de ne pas renoncer à la "Lex Koller". Les personnes admises provisoirement pourront continuer de faire venir leur famille. Le Conseil national a refusé par 104 voix contre 75 et 2 abstentions une initiative parlementaire de l'UDC qui entendait changer ce régime.



Votation populaire du 18 mai 2014

- Initiative sur les salaires minimums
- Acquisition de l'avion de combat Gripen (Programme d'armement 2012 et loi sur le fonds Gripen)
- Initiative populaire « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants »
- Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille»)

L'UDC prend acte avec inquiétude de la décision prise aujourd'hui **contre l'acquisition de nouveaux avions de combat**. Il faudra donc renoncer à acheter de nouveaux avions ou à en louer. La nécessité de garantir la sécurité de la Suisse et d'assurer une défense nationale crédible n'a pas été contestée durant la campagne de votation par les adversaires de ce projet d'acquisition au sein des partis du centre politique. Il s'agit donc maintenant d'exploiter pleinement le budget de 5 milliards de francs approuvé par le Parlement pour la défense nationale et de veiller à l'entretien d'une armée performante. Ces dernières semaines nous ont fait comprendre avec quelle rapidité des crises et des conflits peuvent éclater. La politique des grands de ce monde sert uniquement à défendre leurs intérêts propres. En ces temps incertains, la Suisse doit se contenter de jouer un rôle de médiateur et offrir ses bons offices. Or, elle ne peut assumer ce mandat que si elle est perçue comme un pays neutre, indépendant et capable de se protéger elle-même.

Net refus des recettes socialistes : L'initiative socialiste sur les salaires minimums n'a eu aucune chance devant le souverain. La fixation des salaires est l'affaire des chefs d'entreprise et des employés et non pas celle de l'Etat. Cette idée irréaliste de vouloir traiter uniformément toutes les régions, branches et qualifications n'a pas convaincu, pas plus que l'argument facile selon lequel presque tous les pays européens ont introduit un salaire minimum. L'UDC continuera de combattre les attaques socialistes contre la Suisse, comme par exemple l'initiative pour un impôt successoral, la suppression des forfaits fiscaux, un revenu de base garanti par l'Etat ou encore l'adhésion à l'UE visée par la gauche. Ces recettes socialistes sont du poison pour l'indépendance de la Suisse et son économie.

OUI aux soins médicaux de base : L'UDC s'est attendue à un résultat clair concernant le nouvel article constitutionnel sur les soins médicaux de base. Cela dit, il n'était pas nécessaire de modifier la Constitution fédérale pour renforcer la position des médecins de famille ainsi que leur formation et leur perfectionnement professionnels. Nous avons bien plus besoin d'une santé publique libérale garantissant une qualité élevée des soins et le libre choix pour tous. L'UDC continuera de se battre contre l'étatisation constante de la santé publique.

Les pédophiles ne pourront plus travailler avec des enfants : L'initiative populaire "Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants" a été heureusement approuvée par une forte majorité des votants. Ainsi, un délinquant condamné pour un délit sexuel commis avec des enfants ou des personnes dépen-

dantes (par ex., des handicapés) perdra le droit d'exercer une activité professionnelle ou bénévole avec des mineurs ou des personnes dépendantes. Nombre de pédophiles sont des récidivistes. Il est donc important de les empêcher de travailler avec des enfants, que ce soit dans la vie professionnelle ou dans le cadre d'une activité bénévole.

Diverses élections cantonales

Election au Conseil des Etats du canton de Glaris du 18 mai 2014

Les chances de **Werner Hösli** de succéder à son collègue de parti sont bonnes: il sort largement en tête. Agé de 52 ans, le candidat de l'UDC a obtenu 3597 voix, à plus de 2000 unités de la majorité absolue. Le second tour aura lieu le 1^{er} juin.

Election du Conseil d'Etat et Grand Conseil dans le canton des Grisons du 18 mai 2014

Le conseiller national **Heinz Brand** obtient une majorité absolue, mais il termine au sixième rang surnuméraire et échoue à l'élection au Conseil d'Etat.

Lors des élections du **Grand Conseil**, l'UDC a presque doublé ses sièges: 5 + 4.

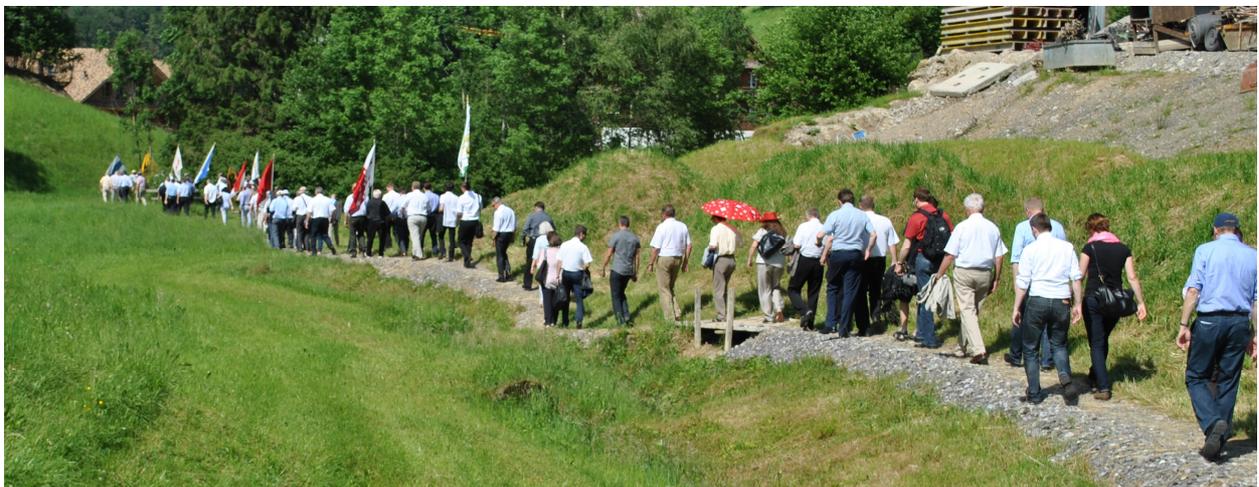
JUIN

Elections dans le canton de Glaris du 1^{er} juin 2014

Le conseil des Etats du canton de Glaris reste bourgeois. Werner Hösli l'emporte au second tour avec plus de 2000 voix d'avance sur ses concurrents. L'UDC reste le plus grand parti dans le parlement avec 17 sièges.

Sortie du groupe le 11 juin 2014

Le 11 juin, l'excursion du groupe s'est déroulée dans un endroit historique: le site de la bataille de Morgarten qui fêtera ses 700 ans l'année prochaine. La fraction et les invités ont défilés en cortège jusqu'à la mythique plaine. Après une courte reconstitution, nous sommes allés visiter la société V-Zug. Voici quelques images de la journée:



Une marche en direction d'un lieu important de l'Histoire Suisse: le site de la Bataille de Morgarten



Le conseiller national et historien Peter Keller présente le contexte historique.



En second plan: A l'époque déjà nous ne voulions pas de juges étrangers, c'est pareil aujourd'hui avec l'UE.



Le conseiller fédéral Ueli Maurer est déjà venu plusieurs fois ici afin de raconter l'histoire de la bataille à ses enfants.

Bilan intermédiaire: l'UDC a progressé dans 14 élections cantonales sur 18

Depuis les dernières élections au Conseil national (octobre 2011), l'UDC a renforcé sa position dans 14 parlements cantonaux sur 18.

Actuellement, l'UDC occupe au total 571 sièges dans les parlements cantonaux, soit un bon cinquième (22%) de la totalité des mandats. Elle a réussi à augmenter de trois points-% sa part aux sièges (de 571 sur 2932 sièges en 2003 à 571 sur 2608 sièges en 2014). Durant cette même période, le PDC a perdu quatre points-% reculant de 624 à 455 sièges, alors que le PLR (de 667 à 512) et le PS (de 582 à 456 sièges) ont chacun cédé trois points-%.

L'UDC reste cependant largement sous-représentée dans les gouvernements cantonaux (14% de tous les sièges), mais occupe aujourd'hui plus de mandats gouvernementaux que jamais. La tendance lui est favorable: depuis 2012, elle a conforté sa position dans cinq conseils d'Etat: à Schwyz (de deux à trois sièges), Bâle-Campagne, Valais, Neuchâtel et Glaris (à chaque fois un siège nouvellement conquis). En Appenzell Rhodes-Extérieures, l'UDC a perdu son siège au gouvernement. Pendant ce temps, le PLR et le PDC ont perdu chacun un siège alors que la position du PS n'a pas changé. L'UDC est certes prête à assumer davantage de responsabilité dans les gouvernements cantonaux, mais elle ne le fera pas au détriment de sa politique en faveur d'une Suisse indépendante et de citoyens libres.



Session d'été 2014 (2 – 20 juin)

Durant la **première semaine de session**, le Conseil national a assermenté trois nouveaux membres. Pour le groupe UDC, Thomas Matter (UDC/ZH) remplace Christoph Blocher. Après l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, le Conseil fédéral doit revoir son projet de loi sur les étrangers et sur l'intégration. Le Parlement a renvoyé ce projet de loi. Lundi, le Conseil des Etats a rejeté sans opposition ce texte. Le Conseil national s'est prononcé mardi pour l'admission du diagnostic préimplantatoire. Ainsi, des embryons produits in vitro pourront être examinés avant leur implantation dans le corps de la mère. Le Conseil national recommande le rejet de l'initiative PDC qui demande l'exemption fiscale des allocations pour enfant et de formation. Le contreprojet a également passé à la trappe. Le Conseil national a en outre maintenu mercredi son refus d'entrer en matière sur la convention sur l'imposition des successions négocié avec la France. Le Conseil des Etats a approuvé mercredi le programme d'armement 2014 pour un montant de 771 millions de francs. Deuxième conseil dans ce dossier, le Conseil des Etats a approuvé la prolongation de l'intervention Swisscoy au Kosovo jusqu'à fin 2017. De plus, le contingent sera porté de 220 à 235 militaires suisses. Comme le Conseil national, le Conseil des Etats a refusé nettement l'initiative sur les bourses d'étude, mais il a décidé, contre la volonté de l'UDC, d'apporter son soutien au contreprojet indirect du Conseil fédéral.

En **deuxième semaine de session**, le National rejète à l'unanimité l'initiative Eco-pop. Les 2 chambres l'estiment cependant valide. Comme le National, la Petite Chambre a approuvé mercredi le compte d'Etat 2013. La loi sur la formation continue est définitivement admise contre la volonté de l'UDC. Le Conseil national a éliminé jeudi les divergences restantes. Les coûts supplémentaires échéant à la Confédération sont estimés à deux millions de francs par an. L'UDC a rejeté ce projet, car celui-ci est truffé de revendications idéologiques et de formules vagues et molles pour ne négliger aucun des intérêts en jeu. Malgré l'opposition de l'UDC, le Conseil national maintient sa décision d'ancrer dans la loi sur les contributions à la formation un montant minimal pour les bourses d'étude. Les compagnies aériennes pourront à l'avenir être frappées d'une amende si elles permettent à des personnes dépourvues de documents de voyage valables d'entrer en Suisse. Les modifications urgentes temporaires de la loi sur l'asile doivent être prolongées de quatre ans. Le Conseil fédéral charge le Parlement de conclure des accords de réadmission avec divers Etats et de veiller à ce que l'Algérie signe enfin le protocole d'exécution concernant l'accord de réadmission et admette le retour au pays de ses ressortissants. Enfin, la Grande Chambre a commencé l'examen du Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale que propose le Conseil fédéral. L'idée principale de ce projet est de faire travailler toute l'administration fédérale sur la base de budgets globaux. L'UDC refuse ce projet estimant que le Parlement pourrait être de ce fait privé de compétences importantes sur le thème des finances.

Lors de la **troisième semaine de session**, le Conseil des Etats a assermenté Werner Hösli, nouveau représentant du canton de Glaris. Cet élu de l'UDC remplace This Jenny. Le Conseil national a accepté contre la volonté de l'UDC que le Conseil fédéral libère dès 2015 des crédits de 1,69 milliard de francs au total pour des projets d'agglomération. Des goulets d'étranglement supplémentaires dans le réseau des routes nationales seront éliminés. Le Conseil des Etats veut soumettre l'initiative "Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie" des Verts libéraux à la votation populaire sans contreprojet et en recommandant le refus de ce projet. Le Conseil national a approuvé contre la volonté de l'UDC l'application des recommandations du "Groupe d'action financière" qui renforce les règles contre le blanchiment d'argent. La version retenue est un peu moins sévère que celle proposée par le Conseil fédéral: le Conseil national n'entend pas interdire les affaires au comptant dépassant 100 000 francs, ni imposer une transparence complète concernant les actions au porteur. Entrée en vigueur en 2007 seulement, la réglementation des sanctions sera une fois de plus modifiée. Second conseil dans ce dossier, le Conseil des Etats a décidé que les peines pécuniaires devaient être prononcées sans sursis pour la moitié du montant. En principe, les peines pécuniaires continuent cependant d'avoir la priorité sur les peines privatives de liberté de courte durée. Le Conseil des Etats a approuvé jeudi contre la volonté de l'UDC une modification de la loi sur la radio et la télévision. Ainsi, tous les ménages et toutes les entreprises suisses devront à l'avenir payer les redevances radio et télévision indépendamment du fait qu'ils possèdent un récepteur radio/TV ou non. Le Conseil national et le Conseil des Etats ont approuvé jeudi la proposition de la conférence de conciliation concernant la révision du droit de la nationalité et approuvé définitivement le projet vendredi lors du vote final. Les candidats à la nationalité suisse devront à l'avenir être au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) et être bien intégrés. Ils doivent reconnaître les valeurs fixées dans la Constitution, exercer une activité lucrative et pouvoir communiquer oralement et par écrit dans une langue nationale. Contre la volonté de l'UDC, la durée minimale du séjour en Suisse a été abaissée de 12 ans aujourd'hui à 10 ans.

Conférence de presse de l'UDC du 12 août 2014**« Initiative populaire pour faire appliquer les décisions du peuple – le droit suisse prime le droit étranger »**

Un groupe de travail de l'UDC, présidé par le député Hans-Ueli Vogt, a présenté à Berne un projet d'initiative populaire pour faire appliquer les décisions du peuple. Les nouvelles dispositions constitutionnelles visent à garantir que le droit suisse prime le droit étranger. Ce projet sera maintenant soumis aux organes du parti pour examen et décision.



Forte présence à la conférence de presse: de g. à d. : CN Lukas Reimann, député Hans-Ueli Vogt, anc. CF Christoph Blocher, CN Céline Amaudruz

Assemblée des délégués du 23 août 2014 à Unterägeri (ZG)**« OUI à la limitation de l'immigration – NON à l'initiative Ecopop »**

Après des interventions énergiques pour et contre l'**initiative Ecopop**, l'assemblée des délégués a décidé par **298 voix contre 80** de recommander le rejet de cette proposition. L'intention des initiateurs est certes bonne, mais leur projet passe à côté de l'objectif visé puisqu'il combine une limitation rigide et purement quantitative de l'immigration avec l'engagement de 10% des fonds d'aide au développement en faveur du planning familial dans les pays en voie de développement. En menant une politique familiale active dans ces pays, la Suisse contreviendrait à son principe traditionnel de ne pas se mêler de la politique intérieure d'autres Etats.

Le système suisse de santé publique passe pour être un des meilleurs et des plus efficaces du monde. Des pays comme la France, l'Italie et la Grande-Bretagne envient les possibilités de choix, la qualité et l'équilibre financier de notre système. L'initiative pour une caisse-maladie unique est de surcroît trompeuse puisque ses auteurs annoncent d'ores et déjà leur intention d'exiger des primes adaptées aux salaires, donc de procéder à une nouvelle redistribution. **Les délégués ont donc opposé un refus clair et net, soit par 354 voix contre 9, à cette initiative.**

La discrimination choquante des restaurants par rapport aux commerces offrant des plats à l'emporter doit être éliminée. Il est incompréhensible que le même produit, par exemple une tranche de gâteau, soit chargé d'une TVA de seulement 2,5% lorsqu'il est vendu à l'emporter alors que les restaurants doivent prélever plus du triple, soit 8%. **Le Comité central recommande donc par 357 voix contre 1 de soutenir l'initiative "Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!"**.

SEPTEMBRE



Session d'automne 2014 (8 – 26 septembre)

En **première semaine de session**, le Conseil national a assermenté Christian Miesch (UDC/BL) qui succède à Caspar Baader. Le Conseil national refuse de placer explicitement la Constitution fédérale au-dessus du droit international public. Il a rejeté une initiative parlementaire du conseiller national Heinz Brand (UDC/GR) qui exigeait que la Constitution fédérale soit considérée comme la source de droit suprême de la Confédération, donc qu'elle soit prioritaire par rapport au droit international. Le Conseil des Etats a approuvé contre la volonté de l'UDC la contribution de cohésion de 45 millions de francs à la Croatie et approuvé par 39 voix contre 2 le crédit-cadre nécessaire à cet effet. La Suisse participera à la réalisation des programmes de navigation par satellites Galileo et Egnos de l'UE. Après le Conseil des Etats, le Conseil national s'est lui aussi prononcé pour un accord de coopération qu'il a approuvé par 159 voix contre 21. Les modifications urgentes et temporaires de la loi sur l'asile que le peuple a approuvées en 2013 seront prolongées de quatre ans. Le Conseil des Etats a confirmé cette décision du Conseil national.

En **deuxième semaine de session**, le Conseil national a éliminé les dernières divergences concernant la loi sur les Suisses de l'étranger, si bien que ce projet est prêt pour le vote final. Cette loi maintient l'obligation pour les Suisses de l'étranger de se faire enregistrer. Après le Conseil national, le Conseil des Etats a refusé mardi par 27 voix contre 14 une initiative populaire PDC demandant que les allocations pour enfants et pour la formation soient exemptées des impôts. Lors de l'attribution de mandats publics, il faudra à l'avenir tenir compte du fait que l'entreprise considérée forme des apprentis – dans la mesure où cette condition n'est pas en contradiction avec des engagements internationaux. Le Conseil des Etats a confirmé mardi la décision du Conseil national de prolonger de quatre années supplémentaires le financement initial des crèches d'enfants. Un crédit supplémentaire de 120 millions de francs sera ouvert à cet effet dès février 2015. Le Conseil des Etats a en outre réglé la dernière divergence dans l'examen de la loi sur la radio et la télévision. Ainsi, tous les ménages devront à l'avenir payer des redevances de réception indépendamment du fait qu'ils possèdent un récepteur ou non. Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 francs devront également passer à la caisse. Le Parlement libère 1.035 milliard de francs pour l'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales et 1.699 milliard pour le trafic d'agglomération. Comme le souhaitait l'UDC, le Conseil national a refusé mercredi pour la

deuxième fois d'entrer en matière sur la réforme du droit des cartels. Ce projet est donc définitivement classé. Après le Conseil national, le Conseil des Etats a lui aussi approuvé contre l'avis de l'UDC, une nouvelle forme de détention pour les requérants d'asile qui doivent être transférés dans un Etat Dublin, mais qui se comportent de manière à empêcher leur transfert. Le Conseil national a renvoyé au Conseil fédéral les modifications de la loi sur le transport de personnes. L'UDC avait soutenu la proposition de renvoi. Le Conseil des Etats a refusé le projet d'accord avec la France sur l'imposition des successions. Ce texte est ainsi définitivement classé.

En **troisième semaine de session**, le Conseil national a autorisé l'achat de biens d'armement pour un montant global de 771 millions de francs. Le Conseil des Etats a éliminé la dernière divergence concernant la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie. Contre la volonté de l'UDC, l'administration fédérale sera soumise à un nouveau modèle de direction. L'introduction du nouveau régime est prévue pour 2017. Le Conseil national a approuvé mercredi la construction d'un deuxième tunnel routier au St-Gothard conformément à l'avis de l'UDC. Le Conseil des Etats ayant pris une décision identique, le projet est prêt pour le vote final de vendredi où il sera accepté. Le percement de la nouvelle galerie au St-Gothard commencera vers 2020 et durera sept ans. Le Conseil des Etats veut recommander au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative pour un impôt fédéral sur les successions. A son avis, cette initiative ne saurait être invalidée. Le Conseil national a décidé jeudi comme second conseil de recommander au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative des Verts/libéraux pour un impôt sur l'énergie sans contreprojet. Dans la législation d'application de l'initiative sur les résidences secondaires, le Conseil des Etats a fait un geste jeudi en faveur des régions touristiques et de montagne en admettant de nombreuses exceptions. Contre l'avis de l'UDC, le Conseil des Etats souhaite ajouter à la Constitution fédérale un nouveau principe concernant le service public ou service universel. L'initiative populaire "en faveur du service public" n'a obtenu que peu de soutien au Parlement. Le Conseil des Etats l'a refusée sans discussion.

L'initiative «Oui à la protection de la sphère privée» a été déposée le 25 septembre 2014.



Le comité d'initiative « Oui à la protection de la sphère privée », composé de représentants de l'UDC, du PLR, du PDC, de la LEGA, de l'USAM et de l'association allemande des propriétaires (HEV), a déposé 117'596 signatures à la Chancellerie fédérale. L'initiative demande que la confidentialité des données financières soit inscrite dans la Constitution afin d'empêcher que la mise à nu des citoyens devienne une triste réalité en Suisse. La confidentialité des données est un élément important dans la relation de confiance entre l'Etat et le citoyen. Un échange automatique d'informations financières sur le plan national équivaldrait à une violation radicale de cette relation de confiance.



Votations populaires du 28 septembre 2014

- Initiative populaire «Pour une caisse publique d'assurance-maladie»
- Initiative populaire «Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!»

Le peuple a clairement rejeté l'idée d'une **caisse-maladie unique**, empêchant ainsi une baisse de la qualité de la santé publique suisse et une augmentation de l'arbitraire d'Etat. Il ne s'est pas laissé tromper par des promesses fallacieuses reposant sur des rêves socialistes. En disant non à cette initiative, le souverain s'est prononcé pour la concurrence entre caisses-maladie, témoignant par la même occasion de sa confiance dans des solutions libérales et refusant un interventionnisme supplémentaire de l'Etat.

L'UDC regrette le refus de l'**initiative de la gastronomie**. Il semble que les incertitudes sciemment provoquées par le département des finances et les adversaires de l'initiative concernant l'application de celle-ci aient eu les effets souhaités. Une fois de plus, le Département fédéral des finances s'est livré à une basse manœuvre de chantage contre les citoyennes et les citoyens en affirmant, alors que c'est faux, qu'une acceptation de l'initiative entraînerait quasi inévitablement une augmentation du taux de TVA réduit sur les produits alimentaires. Ainsi, l'imposition excessive des clients des restaurants reste en place. Avec la décision d'aujourd'hui il est également clair qu'un taux uniforme de TVA n'est plus à l'ordre du jour.

OCTOBRE

Elections à Zoug le 5 octobre 2014

Le dimanche 5 octobre, le gouvernement et les autorités cantonales de Zoug étaient renouvelés. Le gouvernement reste inchangé. Heinz Tännler et Stephan Schleiss conservent leurs sièges. Le gouvernement zougais, qui était élu depuis plus de 120 ans au système proportionnel, a connu un changement de système électoral puisque c'est désormais le système majoritaire qui est utilisé. Au parlement cantonal, l'UDC reste avec 19 siège le deuxième parti derrière le PDC avec 22 (-1).

Entretien avec la presse du 14 octobre 2014 – « un an avant les élections »

Lors de la conférence de presse à la Waisenhausplatz de Berne, la direction du parti a expliqué les thèmes principaux de l'UDC à un an des élections de 2015. Afin de mobiliser ses électeurs, l'UDC mise sur l'organisation de diverses manifestations publiques et stands d'actions dans les rues selon sa méthode «l'UDC proche de vous». Avec son véhicule électoral «Piaggio», l'UDC espère créer une ambiance chaleureuse pour discuter, en buvant un verre et en mangeant un morceau, des grands défis politiques que doit relever notre pays et pour motiver les gens à se rendre aux urnes. Symbole de liberté et de sécurité, le bouvier bernois Willy accompagnera et commentera l'actualité politique pour l'UDC.



Les médias et les passants se sont arrêtés en nombre pour discuter et manger une saucisse.



Assemblée des délégués, samedi 25 octobre 2014 à Rothenthurm (SZ) « Rester libre, ne pas suivre la voie de la servitude »

L'intervention enthousiasmante de Toni Brunner, président UDC Suisse, sur les élections nationales de 2015, a été suivie par les exposés de Christoph Blocher, vice-président UDC Suisse, et du conseiller fédéral Ueli Maurer. Les deux orateurs ont rappelé l'importance fondamentale de l'autodétermination et de l'indépendance pour la Suisse. Ces deux objectifs sont toujours valables, mais ils sont menacés par une confusion des notions voulue par la classe politique pour laquelle le bien-être du pays passe au second plan. Hans-Ueli Vogt, député UDC au Grand Conseil zurichois et professeur de droit, a expliqué la réalité du droit international et des droits de l'homme, deux notions fréquemment abusées aujourd'hui à des fins politiques.

Après une interview de Hans-Ueli Vogt et du conseiller aux Etats Peter Föhn (SZ) menée par le rédacteur en chef du Bote de Urschweiz, Jürg Auf der Maur, les délégués UDC ont discuté de l'axe de force et des arguments pour et contre une nouvelle initiative populaire. C'est par 401 voix à l'unanimité qu'ils ont finalement décidé de lancer l'initiative populaire „pour faire appliquer les décisions du peuple – le droit suisse prime le droit étranger“. Il appartiendra à la direction du parti de décider de la date du lancement de la récolte des signatures et de la formulation juridique définitive de l'initiative.

L'initiative Ecopop avait d'ores et déjà été clairement rejetée par les délégués il y a deux mois.

NOVEMBRE

Point de presse de l'UDC du 24 novembre 2014

« L'UDC exige des coupes budgétaires pour un total de 960 millions de francs »

Des élus UDC spécialisés en politique économique et financière se sont réunis aujourd'hui pour définir leur position dans la perspective du débat sur le budget 2015 de la Confédération qui commence demain au Conseil national. Les commissions parlementaires des finances ont fait du mauvais travail. Ils ont même augmenté les dépenses supplémentaires de 879 millions de francs demandées par le Conseil fédéral. Les réductions proposées sont insignifiantes. Difficile de déceler dans cette attitude le moindre souci d'économiser les deniers publics. Aussi, le groupe UDC exige-t-il des coupes pour un total de 960 millions de francs par rapport au budget présenté par le Conseil fédéral. Ces économies concernent le paiement de consultants externes, les offices fédéraux de la santé et de la culture ainsi que les charges d'exploitation et matérielles. L'UDC a résumé les principes d'une politique financière à long terme dans son nouveau document de fond „Pour une politique financière fiable et supportable de la Confédération“.



Votations populaires du 30 novembre 2014

- Initiative populaire «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)».

- Initiative populaire «Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles». ECOPOP
- Initiative populaire «Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or)».

Les trois objets des votations fédérales d'aujourd'hui ont été rejetés. NON à ECOPOP. Le verdict prononcé par le peuple et les cantons le 9 février dernier contre l'immigration de masse et pour un contrôle et une limitation indépendants de l'immigration a été confirmé aujourd'hui. Les citoyennes et les citoyens demandent un contrôle raisonnable de l'immigration, mais refusent des solutions extrêmes comme l'initiative Ecopop. Le Conseil fédéral doit maintenant préparer dans les plus brefs délais une législation d'application de la disposition constitutionnelle acceptée par le souverain.

En refusant l'initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux, les citoyennes et citoyens suisses ont une fois de plus montré la carte rouge à la gauche et à sa politique ruineuse basée sur la jalousie. La décision prise aujourd'hui est aussi un engagement en faveur d'une politique fiscale modérée et de la souveraineté fiscale des cantons. Il s'agit maintenant de veiller à ce que l'initiative réclamant un impôt national sur les successions, qui sera sans doute soumise au souverain l'année prochaine, subisse le même sort. Issu des mêmes milieux, ce projet aurait des conséquences encore bien plus graves pour les contribuables suisses. Elle imposerait des charges supplémentaires massives à la classe moyenne et détruirait des milliers d'emplois dans les PME. De plus, elle porterait atteinte à la souveraineté des cantons en matière fiscale. Ces dernières années, la majorité des cantons ont supprimé l'impôt successoral pour les descendants directs, car cette forme d'imposition affecte gravement l'attractivité économique. Cette initiative populaire compliquerait de surcroît massivement la remise de l'entreprise à la génération suivante dans le secteur des arts et métiers.

Non à l'initiative sur l'or. Le débat fort animé suscité par l'initiative sur l'or a prouvé à quel point les citoyennes et les citoyens souhaitent une politique monétaire stable qui garantit l'indépendance économique de la Suisse. La Banque nationale serait bien inspiré de ne pas abuser de cette preuve de confiance que lui a donnée le souverain helvétique aujourd'hui et de continuer de défendre rigoureusement et indépendamment les intérêts économiques de la Suisse.



Session d'hiver 2014 (24 novembre – 12 décembre)

Durant la **première semaine de la session**, le Conseil national a commencé le débat sur le budget. Le point fort du débat était la réduction proposée par le Conseil fédéral des dépenses agricoles par rapport au crédit-cadre de la Politique agricole 14-17. Le Conseil national a refusé ces coupes et inscrit dans le budget les montants du budget 2014. Dans le cadre de la révision de la loi sur la procréation médicalement assistée, le Conseil national a éliminé les dernières divergences avec le Conseil des Etats en libéralisant diverses dispositions. Par exemple, il sera permis d'examiner les embryons produits in vitro pour déceler d'éventuels troubles chromosomiques avant de les implanter dans l'utérus de la mère. La Suisse collaborera

plus étroitement avec l'UE dans le secteur de l'asile. Le Conseil national a approuvé la participation de la Suisse au Bureau européen d'appui en matière d'asile (sigle anglais EASO). L'UDC était opposée à ce projet. Le Conseil des Etats veut opposer un contreprojet indirect à l'initiative populaire "Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)". Une forte majorité de la Petite Chambre recommande au souverain de rejeter cette initiative. La vente de biens immobiliers à des personnes domiciliées à l'étranger reste limitée en Suisse. Après le Conseil national, le Conseil des Etats a lui aussi décidé de ne pas lever la "Lex Koller".

En **deuxième semaine de session**, le Conseil national a ouvert le grand débat sur la Stratégie énergétique 2050 et pris les premières décisions. Contre la volonté de l'UDC, ce tournant énergétique a été confirmé par la majorité de la Grande Chambre. Le National veut inscrire dans la loi des objectifs pour l'augmentation de la production électrique à partir d'énergies renouvelables et la réduction de la consommation d'énergie. Il a suivi en cela les propositions du Conseil fédéral. Après le Conseil national, le Conseil des Etats souhaite lui aussi exclure partiellement l'agriculture des mesures d'économie prises dans le budget 2015. Il va cependant moins loin que sa chambre voisine. Le Conseil des Etats a examiné mercredi la révision de la loi sur les produits thérapeutiques. Second conseil dans ce dossier, la Petite Chambre a décidé qu'à l'avenir des médicaments exigeant une prescription médicale puissent être achetés sans ordonnance en pharmacie.

En **troisième semaine de session**, le Conseil national ne veut pas réduire de manière générale la durée de fonctionnement des centrales nucléaires. Par 120 voix contre 71, il s'est prononcé mardi, conformément à l'avis de l'UDC, contre l'initiative pour l'abandon de l'énergie nucléaire des Verts. Comme le Conseil des Etats, le Conseil national recommande lui aussi le rejet de l'initiative pour un impôt sur les successions. Les organisations Al-Qaïda et Etat islamique ainsi que les groupements apparentés seront interdits en Suisse par le biais d'une loi urgente adoptée par les deux chambres. Le Conseil des Etats a âprement marchandé mardi la péréquation financière pour les années 2016-2019. En infériorité numérique, les cantons payeurs n'ont pas réussi à s'imposer. Le Conseil national souhaite opposer un contreprojet à l'initiative du PDC "pour le couple et la famille – non à la pénalisation du mariage". Contre la volonté de l'UDC, la Grande Chambre a décidé mercredi d'inviter le souverain à rejeter cette initiative, mais à soutenir le contreprojet. Le Conseil des Etats a examiné mercredi le projet d'application de l'initiative sur le renvoi et décidé d'y introduire, contre la volonté de l'UDC, une clause pour les cas de rigueur. Le Conseil des Etats recommande au peuple et aux cantons de refuser l'initiative de mise en œuvre de l'UDC. Plus d'un tiers des représentants des cantons auraient même souhaité annuler purement et simplement cette initiative. Le Conseil national a renoncé jeudi contre l'avis de l'UDC à sa résistance contre le durcissement des règles contre le blanchiment d'argent. Il s'est en effet rallié aux propositions de la conférence de conciliation concernant le projet GAFI. Comme le Conseil des Etats, le Conseil national s'est lui aussi prononcé pour une contribution de cohésion en faveur de la Croatie. L'UDC a demandé en vain la suspension de ce projet. Le Conseil national et le Conseil des Etats ont fini par approuver le budget 2015 de la Confédération qui prévoit un excédent positif de 411 millions de francs avec des recettes de 67,527 milliards de francs. Les contributions agricoles augmentent de 99 millions de francs par rapport aux propositions gouvernementales. Un jour après le National, le Conseil des Etats a lui aussi adopté la proposition de loi sur les contributions à la formation. Comme le souhaitait l'UDC, le contreprojet indirect à l'initiative

sur les bourses d'étude ne prévoit pas un montant minimal pour les bourses. Le conseiller national Jürg Stahl est élu deuxième vice-président du Conseil national.

DECEMBRE

Point de presse de l'UDC du 30 décembre 2014 au Restaurant Fédéral à Berne

« Voilà la seule manière de sauvegarder la liberté de la Suisse et de chacun de ses habitants! »

Dans son point de presse du 30 décembre 2014 l'UDC s'est montrée soucieuse. Les motifs de son inquiétude: le constant alignement sur l'étranger et une politique égalitariste font du tort à la Suisse. Les atouts de l'industrie et de la place financière sont perdus et des emplois sont détruits. La prospérité élevée de la Suisse tombera ainsi inévitablement au niveau de l'UE. En étendant en permanence l'Etat social aux frais des générations à venir, nous suivons le mauvais exemple de l'UE au lieu de renforcer les vertus suisses que sont la responsabilité individuelle et la liberté. Le 31 décembre 2014, donc à la veille de l'année électorale 2015, l'UDC dresse un bilan dans une campagne d'annonces.

Compte tenu des perspectives économiques actuellement peu rassurantes dans l'UE, l'UDC envisage l'année 2015 avec inquiétude.

Il faut aujourd'hui se rappeler les forces de la Suisse. Le constant alignement sur les concurrents économiques et politiques ainsi que le nivellement par le bas ne conduisent certainement pas au succès. Il s'agit bien plus de rester libre, donc de pouvoir décider nous-mêmes des lois et réglementations appliquées dans notre pays. L'indépendance et la liberté nous renforcent dans notre volonté de suivre notre propre voie, de renforcer ainsi l'industrie et la place financière suisses ainsi que de garantir l'emploi. Voilà la meilleure manière de sauvegarder notre prospérité et la paix sociale. L'UDC a toujours promis de s'engager pour la Suisse et elle souligne comme suit cet engagement dans la perspective de l'année électorale 2015:

1. Non à l'adhésion insidieuse à l'UE!
2. Politique ferme à l'égard des étrangers et dans le domaine de l'asile!
3. Impôts modérés pour tous!

Voilà la seule manière de sauvegarder la liberté de la Suisse et de chacun de ses habitants!



2. Interventions du groupe parlementaire UDC

Le groupe parlementaire UDC et ses membres ont déposé durant l'exercice écoulé **26 interventions du groupe, 19 initiatives parlementaires, 81 motions, 18 postulats, 153 interpellations et 21 questions ordinaires**. Un aperçu complet des interventions est disponible à l'adresse internet www.parlement.ch (curia vista, base de données des objets parlementaires) ventilé selon les groupes, les parlementaires, la date et le thème.

3. Réponses à consultation de l'UDC

En 2014, l'UDC a produit **63 réponses à consultation** (en allemand):

- Révision partielle de l'ordonnance sur l'élevage d'animaux
- Rémunération des pauses d'allaitement: audition
- Révision partielle de la loi sur la garantie des risques à l'exportation
- Modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEn): prescriptions sur les appareils
- Modification de l'article 25 de l'ordonnance 2 de la loi sur le travail (OLTr)
- Projet d'ordonnance sur l'adaptation des structures tarifaires dans l'assurance-maladie
- Obligation de supporter les coûts de l'énergie de compensation. Garantie d'un approvisionnement électrique sûr
- Introduction d'un mécanisme d'évaluation pour vérifier l'application de l'acquis de Schengen
- Reprise et application des ordonnances (UE) no 1051/2013 concernant la modification du code frontalier Schengen
- Reprise de l'ordonnance instaurant un système européen de surveillance des frontières (EUROSUR)
- 11.449 In. parl. – Publication des mesures de protection des adultes
- Approbation et application de la convention du Conseil de l'Europe contre la falsification de médicaments et de produits médicaux et d'autres actes pénaux menaçant la santé publique (convention Medicrime)
- Loi fédérale sur la révision de l'impôt à la source grevant le revenu d'une activité lucrative
- Réforme de la prévoyance vieillesse 2020
- Ordonnance sur la réduction des émissions de CO2
- Loi fédérale sur l'infrastructure du marché financier (LIMF)
- Révision de l'ordonnance sur les liquidités
- Révision de l'ordonnance du DFI sur les denrées alimentaires génétiquement modifiées

- Modification du Code civil suisse (protection de l'enfance)
- Modification du Code civil suisse (adoption)
- Révision partielle de l'ordonnance du DEFR sur l'obtention ultérieure d'un diplôme d'une haute école professionnelle
- Avant-projet de loi fédérale sur les métiers de la santé (LPSan)
- Modification de la loi sur la durée du travail (LDT)
- Modification de l'ordonnance 5 de la loi sur le travail (OLTr 5)
- Modification du Code des obligations (droit des sociétés)
- Modification de l'ordonnance sur l'énergie: nouvelle fixation du supplément selon l'art. 15b de la loi sur l'énergie
- Ordonnance concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (OIFP)
- Modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires AVS/AI ; loyers maximaux imputables
- Loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins (LOMag)
- Projet de création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA); pour le comblement du découvert financier prévisible; pour le programme de développement stratégique Routes nationales (PRODES)
- Rapport sur l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons 2012- 2015
- Modification de l'ordonnance sur les travailleurs et travailleuses détachés en Suisse ainsi que modification de l'ordonnance sur l'admission, le séjour et l'activité lucrative
- Arrangement entre l'Union européenne et la Confédération suisse sur les modalités de sa participation au Bureau européen d'appui en matière d'asile
- Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Message complémentaire sur la modification de la LAA
- Ordonnance sur les expatriés (OExpat)
- Loi fédérale sur la sécurité de l'information
- Ordonnance sur la correction des primes

- Loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS)
- Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal), de l'ordonnance du DFI sur les prestations de l'assurance obligatoire des soins (OPAS); mesures dans le domaine des médicaments
- Trois ordonnances de l'OFAG sur la protection des animaux
- Révision partielle de la ORTV et modification de la concession SSR
- Projet de loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr)
- In. parl. Loi fédérale sur les obstacles techniques au commerce. Excepter les denrées alimentaires du principe du cassis-de-Dijon
- Loi fédérale sur le centre de qualité dans l'assurance obligatoire des soins médicaux (renforcement de la qualité et de l'économicité)
- Révision du Concept Loup Suisse et du Concept Lynx Suisse
- Loi fédérale sur les produits de tabac (LPTab)
- Message sur l'encouragement de la culture durant des années 2016-2019
- Modification du bail à loyer dans le Code des obligations
- Révision partielle de la loi sur la TVA (application de la motion CER-CN 13.3362)
- Initiative populaire. Pour le couple et la famille – contre la pénalisation du mariage
- Révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) concernant le pilotage du secteur ambulatoire
- Ordonnance sur l'encouragement du secteur de l'hébergement
- Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin)
- Ordonnances d'application de la nouvelle législation "Swissness"
- Modification de la loi fédérale sur les étrangères et les étrangers (LEtr) et ordonnance sur l'introduction de la libre circulation des personnes (OLCP)
- Coma éthylique. Aux personnes en cause de payer les frais des séjours hospitaliers et en cellule de dégrisement!

- Approbation du protocole no 15 concernant la modification de la Convention européenne de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH)
- Application de la motion 12.3979 "Des facilités pour les engins d'aide à la mobilité électriques"
- Modification de la loi sur les impôts grevant les huiles minérales
- Révision totale de l'ordonnance technique sur les déchets OTD
- Ordonnance sur l'imputation fiscale forfaitaire (application de la motion Pelli – 13.3184)
- Loi fédérale sur l'optimisation des mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes
- Modification de l'ordonnance sur la protection de l'air OPair

4. Papiers de position de l'UDC

En 2014, l'UDC a produit les **papiers de position** suivants:

- Pour une armée crédible capable de protéger la population (juin 2014)
- Initiative populaire pour faire appliquer les décisions du peuple - le droit suisse prime le droit étranger (août 2014)
- La neutralité est plus utile que jamais à la Suisse (août 2014)
- Pour une politique financière fiable et supportable de la Confédération (novembre 2014)

5. Communiqués, newsletter, journal du parti, conférences de presse

En 2014, l'UDC Suisse, les Femmes UDC, l'UDC Séniors et l'UDC internationale ont ensemble envoyé **112 communiqués de presse** (année précédente 121). Des éditoriaux ont également été publiés selon les thèmes actuels et sous forme de newsletter. Le journal du parti « Klartext » et la version française le « **Franc-parler** » ont été édités mensuellement. A la fin 2014, le nombre d'abonnés était de plus de 55'000 en allemand et 5'000 en français. En Janvier 2014, l'UDC a publié une Edition Spéciale liée à l'initiative populaire contre l'immigration de masse (4 millions d'exemplaires). Pour le vote du Gripen, l'UDC a créé une édition « spéciale votation » au nom du comité de soutien.

En 2014, l'UDC a donné 7 **conférences de presse**:

14 février	Conférence de presse – Plan d'études 21 : Stopper le projet et dissoudre la CDIP alémanique
28 février	Comité interparti « OUI à l'armée – OUI à la sécurité pour tous »
27 mars	Comité interparti « NON à l'initiative nocive sur les salaires minimums! »
12 août	Initiative populaire pour faire appliquer les décisions du peuple – le droit suisse prime le droit étranger
14 octobre	Entretien avec la presse: Rester libre!
24 novembre	L'UDC exige des coupes budgétaires pour un total de 960 millions de francs
30 décembre	Où la Suisse en est-elle à la veille de l'année électorale?

6. Internet

En avril 2014, sous l'adresse **www.udc.ch**, le parti lançait son nouveau site internet. Celui-ci sert de point central à la communication du parti et regroupe toutes les informations et activités concernant l'UDC Suisse. Il a été conçu en vue des élections de 2015.

Jusqu'au 31.12.2014, 422'237 visites ont été enregistrées sur **www.svp.ch/udc.ch** (335'997 l'année passée). Cela représente une moyenne de 1'156 visites par jour (920 l'an dernier). La page d'accueil est, évidemment, la plus visitée, suivie de la page « campagne/mots d'ordre », la page des actualités, la page de « positions », la page « devenir membre » et la page « personnes ». La liste des partis cantonaux est également dans le top 10.

En 2014, l'UDC a produit 9 vidéos internet en allemand et 4 en français. Ces vidéos totalisent 71'887 vues (+112% par rapport à 2013 !).

L'UDC est présente sur facebook avec les pages «UDC Suisse» et «SVP Schweiz» ainsi que d'autres pages spécifiques aux campagnes. L'UDC communique régulièrement par ces canaux sur l'actualité et mobilise ses membres et sympathisants. Le 31.12.2014, la page « SVP Schweiz » comptait 9'636 membres (soit une augmentation de 4'935). La page en français « UDC Suisse » a été créée en 2014 et en comptait alors 2'679. Lors de divers jours spécifiques, l'UDC a atteint entre 10'000 et 55'000 personnes sur ses pages.

II. ORGANES DU PARTI

1. Assemblées des délégués

L'assemblée des délégués de l'UDC Suisse compte 763 délégués et est l'organe suprême du parti. En 2014, le parti a organisé 3 assemblées.

Assemblée des délégués du samedi 05 avril 2014, Näfels (GL)

« La sécurité et la stabilité à la base de notre prospérité »

Assemblée des délégués du samedi 23 août à Unterägeri (ZG)

« OUI à la limitation de l'immigration – NON à l'initiative Ecopop »

Assemblée des délégués du samedi 25 octobre à Rothenthurm (SZ)

« L'UDC lance une initiative pour faire appliquer les décisions du peuple »

2. Comité central

Le Comité central (CC) se compose de 117 membres.

Membres d'office selon l'art. 18 ch. 1 al. 1 des statuts :

(Etat au: 31.12.2014)

Président du parti	NR Toni Brunner (SG)
Vice-présidents	CN Christoph Blocher (ZH) anc. CN Walter Frey (ZH)
	CN Nadja Pieren (BE)
	CN Oskar Freysinger (VS)
	CN Luzi Stamm (AG)
	Judith Uebersax (SZ)
	Claude-Alain Voiblet (VD)
Président du groupe parlementaire	CN Adrian Amstutz (BE)
Conseiller fédéral	CF Ueli Maurer (ZH)
Secrétaire général	Martin Baltisser (BE)
Présidente des Femmes UDC	Judith Uebersax (SZ)
Président des Seniors UDC	CN Hans Killer (AG)
Présidente de l'UDC International	Inge Schütz
Présidents des sections cantonales	AG Thomas Burgherr
	AI Ruedi Eberle
	AR Edgar Bischof
	BE Werner Salzmann
	BL Oskar Kämpfer
	BS CN Sebastian Frehner
	FR Roland Mesot
	GE CN Céline Amaudruz
	GL Marc Ziltener
	GR CN Heinz Brand
	JU Romain Schaer
	LU Franz Grüter
	NE Hughes Chantraine
	NW Christoph Keller

	OW	Albert Sigrist
	SG	Herbert Huser
	SH	Pentti Aellig
	SO	Silvio Jeker
	SZ	Xaver Schuler
	TG	Ruedi Zbinden
	TI	Gabriele Pinoja
	UR	Pascal Blöchlinger
	VD	Fabienne Despot
	VS	Jérôme Desmeules (UVS)
	VS	Franz Ruppen (OVS)
	ZG	Markus Hürlimann
	ZH	CN Alfred Heer
	JSVP	Anian Liebrand

Représentants élus selon l'art. 18 ch. 1 al. 1 des statuts

AG	Roger Fricker Pascal Furer Andreas Glarner Michelle Rütli (Kumpli)
AI	Martin Ebnetter
AR	Werner Rechsteiner
BE	Andrea Gschwend-Pieren Jolanda Brunner Aliko M. Panayides Samuel Krähenbühl Michael Waber CN Albert Rösti
BL	CN Thomas de Courten Dominik Straumann
BS	Andreas Ungricht
FR	Jean-Luc Rimaz Liliane Marchon
GE	François Velen anc. CN Jacques Pagan
GL	Toni Gisler
GR	Mario Cortesi Jan Koch
JU	Didier Spies
LU	Marcel Omlin

	Räto B.Camenisch Tanja Bieri
NE	CN Raymond Clottu
NW	Peter Wyss
OW	Susann Schmid
SG	Roland Büchel August Wehrli Monika Bräm
SH	Daniel Preisig Mariano Fioretti
SO	Christian Imark Heinz Müller
SZ	Roland Lutz CN Pirmin Schwander
TG	Marcel Schenker CN Verena Herzog
TI	Michele Moor Roberta Soldati
UR	Paul Dubacher
VD	Michael Buffat Thierry Dubois Alice Glauser
VS	Fredy Ursprung (OVS) Ilan Garcia (UVS) Jean-Luc Addor (UVS)
ZG	Vreni Althaus Heinz Tännler
ZH	Martin Haab Anita Borer Elisabeth Pflugshaupt CN Gregor A. Rutz CN Ernst Schibli Reinhard Wegelin Hans-Ueli Vogt
JSVP	Erich Hess (BE) Yohan Ziehli (VD)
SVP International	Roman Rauper

Représentants élus selon l'art. 18 ch. 1 al. 1 des statuts
(au maximum 15 membres supplémentaires)

AG	CN Sylvia Flückiger
BE	anc. CN Thomas Fuchs
FR	CN Jean-François Rime
GR	Reto Rauch
NE	Florian Robert-Nicod
NW	Michèle Blöchliger

OW	anc. CN Christoph von Rotz
TG	Jakob Stark
VD	Gérald Nicod
VS	Cyrille Fauchère
ZG	CN Thomas Aeschi
ZH	CN Christoph Mörgeli Roger Liebi anc. CN Ulrich Schlüer CN Hans Egloff

3. Comité directeur

Le Comité directeur (CD) se compose de 30 personnes qui en sont membres d'office ou élus. Le CD conduit les affaires courantes du parti, entretient les contacts avec les partis cantonaux et veillent à ce que les demandes de ces derniers soient prises en considération. Organe d'arbitrage, il examine et tranche des litiges à la demande de membres individuels, d'organes du parti, de partis cantonaux, de district et locaux.

(Etat au 31.12.2014)

Président du parti	CN Toni Brunner (SG)
Vice-présidents	anc. CF Christoph Blocher (ZH)
	anc. CN Walter Frey (ZH)
	CN Nadja Pieren (BE)
	CN Oskar Freysinger (VS)
	CN Luzi Stamm (AG)
	Judith Uebersax (SZ)
	Claude-Alain Voiblet (VD)
Président du groupe parlementaire	CN Adrian Amstutz (BE)
Conseiller fédéral	Ueli Maurer (ZH)
Generalsekretär	Martin Baltisser (BE)
Présidents des six sections les plus fortes en valeur absolues	Thomas Burgherr (AG)
	Werner Salzmänn (BE)
	Franz Grüter (LU)
	Herbert Huser (SG)
	Fabienne Despot (VD)
	NR Alfred Heer (ZH)
Présidente des Femmes UDC	Judith Uebersax (SZ)
Président des Seniors UDC	CN Hans Killer (AG)
Président des Jeunes UDC	Anian Liebrand (LU)
Représentante de la Suisse romande	Didier Spies (JU)
Représentant de la Suisse italienne	Eros Mellini (TI)
Représentant de la Suisse romanche	Reto Rauch (GR)
Membres supplémentaires	CN Christoph Mörgeli (ZH) CN Pirmin Schwander (SZ) CN Jean-François Rime (FR) CN Sylvia Flückiger (AG) Michèle Blöchliger (NW) Mariano Fioretti (SH) Inge Schütz (ZH) CN Céline Amaudruz (GE)

4. Direction du parti

La direction du parti se compose de neuf membres au total

(Etat au: 31.12.2014)

Fonction	
Président de l'UDC Suisse	Conseiller national Toni Brunner (SG)
Vice-président	Conseiller national Christoph Blocher (ZH)
Vice-président	anc. Conseiller national Walter Frey (ZH)
Vice-présidente	Conseillère nationale Nadja Pieren (BE)
Vice-présidente	Judith Uebersax (SZ)
Vice-président	Conseiller national Luzi Stamm (AG)
Vice-président	Conseiller national Oskar Freysinger (VS)
Vice-président	Claude-Alain Voiblet (VD)
Président du groupe parlementaire	Conseiller national Adrian Amstutz (BE)

5. Secrétariat général

Le secrétariat général est la centrale administrative du parti. Au terme de l'année rapportée, les collaboratrices et collaborateurs suivants y travaillaient:

(Etat au: 31.12.2014)

Fonction	Collaborateur/collaboratrice
Secrétaire général	Martin Baltisser, Bremgarten (BE)
Secrétaire générale adjointe	Silvia Bär, Wiler (BE)
Secrétaire du groupe parlementaire	Miriam Gurtner, Konolfingen (BE)
Communication/Chef de projet	Lukas Weber, Fribourg (FR) Kevin Crausaz, Villeneuve (FR)
	Thomas Gemperle, Frauenfeld (TG)
Collaborateurs scientifiques	Miriam Gurtner, Konolfingen (BE)
	Kaspar Voellmy, Bern (BE) Pascal Nussbaum, Bern (BE)
	Urs Vögeli, Zofingen (AG) Urs Winkler, Grindelwald (BE)
	Lukas Weber, Freiburg (FR)
Coordinateur UDC Suisse romande	Claude-Alain Voiblet, Lausanne (VD)
Assistante du groupe parlementaire	Denise Betschart, Dotzigen (BE)
Secrétariat	Susanne Rebora, Schliern (BE)
Assistante du président du parti	Marcia Cerantola, Rosshäusern (BE)

6. Groupe parlementaire de l'Assemblée fédérale

Les membres du Conseil national et du Conseil aux Etats qui ont été élus sur les listes des partis cantonaux UDC s'unissent pour former un groupe parlementaire indépendant. Le groupe défend les objectifs politiques de l'UDC Suisse à l'intérieur et à l'extérieur des Chambres fédérales.

Conseil fédéral

Ueli Maurer, Chef DDPS, Hinwil (ZH) ;
élu le 10.12.2008; en fonction depuis le 01.01.2009 ;

Avec 57 conseillers nationaux (54 UDC, 2 Lega, 1 MCG) et 6 conseillers aux Etats (5 UDC, 1 sans parti), l'UDC est le plus grand groupe parlementaire des chambres fédérales

Conseillères nationales et conseillers nationaux (état au: 31.12.2014)

AG	Flückiger Sylvia, Schöftland Giezendanner Ulrich, Rothrist Killer Hans, Untersiggenthal Knecht Hansjörg, Leibstadt Reimann Maximilian, Gipf-Oberfrick Stamm Luzi, Baden
BE	Aebi Andreas, Alchenstorf Amstutz Adrian, Sigriswil Geissbühler Andrea, Herrenschwanden Joder Rudolf, Belp Pieren Nadja, Burgdorf Röst Albert, Uetendorf von Siebenthal Erich, Gstaad Wandfluh Hansruedi, Frutigen
BL	Miesch Christian, Titterten De Courten Thomas, Rünenberg
BS	Frehner Sebastian, Basel
FR	Rime Jean-François, Bulle
GE	Amaudruz Céline, Puplinge Nidegger Yves, Genf
GR	Brand Heinz, Klosters
LU	Estermann Yvette, Kriens Müri Felix, Emmenbrücke
NE	Raymond Clottu, La Brévine
NW	Keller Peter, Hergiswil
SG	Brunner Toni, Ebnat-Kappel Büchel Roland, Oberriet Müller Thomas, Rorschach Reimann Lukas, Wil
SH	Hurter Thomas, Schaffhausen

SO	Borer Roland, Kestenholz Wobmann Walter, Gretzenbach
SZ	Schwander Pirmin, Lachen
TG	Hausammann Markus, Langrickenbach Herzog Verena, Frauenfeld Walter Hansjörg, Wängi
TI	Rusconi Pierre, Sorengo
VD	Bugnon André, Saint-Prex Grin Jean-Pierre, Pomy Parmelin Guy, Bursins Veillon Pierre-François, Les Plans-sur-Bex
VS	Freysinger Oskar, Savièse
ZG	Aeschi Thomas, Baar
ZH	Binder Max, Illnau Bortoluzzi Toni, Affoltern a.A. Egloff Hans, Aesch Fehr Hans, Eglisau Heer Alfred, Zürich Matter Thomas, Meilen Mörgeli Christoph, Uerikon Rickli Natalie, Winterthur Rutz Gregor, Zürich Schibli Ernst, Otelfingen Stahl Jürg, Winterthur

Lega dei Ticinesi

TI	Pantani Roberta, Chiasso Quadri Lorenzo, Lugano
----	--

Mouvement citoyen genevois, nouveau membre depuis décembre 2013

GE	Roger Golay, Petit-Lancy
----	--------------------------

Conseil des Etats (état au: 31.12.2014)

GL	Werner Hösli, Haslen
SH	Germann Hannes, Opfertshofen
SZ	Kuprecht Alex, Pfäffikon Föhn Peter, Muotathal
TG	Eberle Roland, Weinfelden
Sans parti	
SH	Minder Thomas, Neuhausen am Rheinfall

III. VOTATIONS FÉDÉRALES 2014

Votation populaire du 9 février	Mot d'ordre UDC	Mot d'ordre PLR	Mot d'ordre PDC	Mot d'ordre PS	Peuple oui en %	Peuple non en %	Cantons oui	Cantons non	
Initiative populaire « contre l'immigration de masse »	OUI	NON	NON	NON	50.3	49.7	12 5/2	8 1/2	Accepté
Aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)	NON	OUI	OUI	OUI	62	38	19 6/2	1	Accepté
Financer l'avortement est une affaire privée	OUI	NON	NON	NON	30.2	69.8	1/2	20 5/2	Refusé

Votation populaire du 18 mai	Mot d'ordre UDC	Mot d'ordre PLR	Mot d'ordre PDC	Mot d'ordre PS	Peuple oui en %	Peuple non en %	Cantons oui	Cantons non	
Initiative sur les salaires minimums	NON	NON	NON	OUI	23.7	76.3	0	20 6/2	Refusé
Acquisition de l'avion de combat Gripen	OUI	OUI	OUI	NON	46.6	53.4	-	-	Refusé
Initiative populaire pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants.	OUI	NON	NON	NON	63.5	36.5	20 6/2	0	Accepté
Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille»)	NON	OUI	OUI	OUI	88	12	20 6/2	0	Accepté

Votation populaire du 28 septembre	Mot d'ordre UDC	Mot d'ordre PLR	Mot d'ordre PDC	Mot d'ordre PS	Peuple oui en %	Peuple non en %	Cantons oui	Cantons non	
Initiative populaire «Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!»	OUI	NON	Liberté de vote	NON	28.5	71.5	0	20 6/2	Refusé
Initiative populaire «Pour une caisse publique d'assurance-maladie».	NON	NON	NON	OUI	38.2	61.8	4	16 6/2	Refusé

Votation populaire du 30 novembre	Mot d'ordre UDC	Mot d'ordre PLR	Mot d'ordre PDC	Mot d'ordre PS	Peuple oui en %	Peuple non en %	Cantons oui	Cantons non	
«Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles» (ECOPOP).	NON	NON	NON	NON	25.9	74.1	0	20 6/2	Refusé
«Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)».	NON	NON	NON	OUI	40.8	59.2	1	19 6/2	Refusé
«Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or)». Initiative populaire	NON	NON	NON	NON	22.7	77.3	0	20 6/2	Refusé

IV. L'UDC DANS LES PARLEMENTS CANTONAUX

Etat au jour du scrutin. Elections considérées jusqu'au 31.12.2014

Canton	Année électorale	Proportions de suffrages UDC aux élections cantonales	Nombre de sièges UDC au parlement cantonal	Total des sièges du parlement cantonal
AG	2012	32.0 %	45	140
AI	annuel	*	*	49
AR	2011	**	10	65
BE	2014	29.0 %	49	160
BL	2011	24.0 %	24	90
BS	2012	15.0 %	15	100
FR	2011 (Tous les 5 ans)	18.6 %	21	110
GE	2013	10.3 %	11	100
GL	2014	28.8 %	17	60
GR	2014	-	9	120
JU	2010 (Tous les 5 ans)	6.4 %	4	60
LU	2011	22.3%	27	120
NE	2013	16.9 %	20	115
NW	2014	29.1 %	17	60
OW	2014	24.5 %	13	55
SH	2012	33.6%	20	60
SO	2013	20.2 %	19	100
SG	2012	25.4 %	35	120
SZ	2012	34 %	35	100
TG	2012	30.5%	41	130
TI	2011	-	5	90
UR	2012	24.6%	14	64
VD	2012 (Tous les 5 ans)	17.1 %	29	150
VS	2013	17.2 %	21	130
ZG	2014	23.6 %	19	80
ZH	2011	29.6 %	54	180

* pas d'indications, car élections par circonscriptions ou selon le système majoritaire.

** pour la première fois, le canton d'AR utilise le double système majoritaire/proportionnel

V. LES SECTIONS CANTONALES UDC EN LIGNE

Canton	Site Internet	Adresse e-mail
UDC Suisse	www.udc.ch	gs@svp.ch
AG	www.svpag.ch	info@svp-ag.ch
AI	www.svp-ai.ch	svpai@gmx.ch
AR	www.svp-ar.ch	sekretariat@svp-ar.ch
BE	www.svp-bern.ch	sekretariat@svp-bern.ch
BL	www.svp-baselland.ch	info@svp-baselland.ch
BS	www.svp-basel.ch	info@svp-basel.ch
FR	www.udc-fr.ch	info@udc-fr.ch
GE	www.udc-ge.ch	secretariat@udc-ge.ch
GL	www.svp-gl.ch	info@svp-gl.ch
GR	www.svp-graubuenden.ch	sekretariat@svp-gr.ch
JU	www.udc-jura.ch	secretaire@udc-ju.ch
LU	www.svp-lu.ch	sekretariat@svp-lu.ch
NE	www.udc-ne.ch	secretariat@udc-ne.ch
NW	www.svp-nw.ch	info@svp-nw.ch
OW	www.svp-ow.ch	info@svp-ow.ch
SH	www.svp-sh.ch	info@svp-sh.ch
SG	www.svp-sg.ch	sekretariat@svp-sg.ch
SO	www.svpso.ch	info@svp-so.ch
SZ	www.schwyzer-svp.ch	sekretariat@svp-sz.ch
TG	www.svp-thurgau.ch	sekretariat@svp-thurgau.ch
TI	www.udc-ticino.ch	info@udc-ti.ch
UR	www.svp-uri.ch	sekretariat@svp-uri.ch
VD	www.udc-vaud.ch	secretariat@udc-vaud.ch
Oberwallis	www.svpo.ch	info@svpo.ch
Unterwallis	www.udc-valais.ch	bureau@udcval.ch
ZG	www.svp-zug.ch	sekretariat@svp-zug.ch
ZH	www.svp-zuerich.ch	sekretariat@svp-zuerich.ch